



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2019 À 19 H 00**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2019,
- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MOTION :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 1 Motion de soutien – Résolution de l'AMF – 101^{ème} congrès des Maires

Rapport n° 2 Motion de soutien – Sapeurs-pompiers

Rapport n° 3 Association des communes pastorales de la région PACA – Approbation des statuts – Adhésion de la Commune

ACTION SOCIALE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 4 Convention de gestion – Logements sociaux – Logis Méditerranée

INTERCOMMUNALITÉ :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 5 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – Nouveau centre hospitalier – Délibération de principe – Approbation de création – Acquisition du terrain

Rapport n° 6 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – Nouveau centre hospitalier – Approbation des statuts

Rapport n° 7 Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) – Approbation des nouveaux statuts

Rapport n° 8 Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) – Demande de retrait – Acceptation du retrait des autres Communes membres

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

Rapport n° 9 Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2019

Rapport n° 10 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte de gestion 2018

Rapport n° 11 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte administratif 2018

Rapport n° 12 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Dissolution – Délibération modificative – Cession lot n° 14

Rapport n° 13 Budget Annexe 2019 – « Lotissement Notre Dame »

COMITÉS CONSULTATIFS :

Rapporteur : Julie ARIAS

Rapport n° 14 Comités consultatifs – Désignation de leurs membres – Modification n° 3

VOIRIE & TRAVAUX :

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 15 Désaffectation et déclassement d'un véhicule en vue de sa cession

ENVIRONNEMENT :

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 16 Convention pluriannuelle de pâturage – ONF

FONCIER :

Rapporteur : Christina MOREL

Rapport n° 17 Délibération modificative – Cité de l'Air – Avenant n° 1 au compromis de vente entre la Commune et CDL Ingénierie

URBANISME :

Rapporteur : Yves AGUEDA

Rapport n° 18 Signature en la forme administrative – Impasse du Clocher – Cession Christian HADJI – Désignation de Monsieur le Premier Adjoint

Rapport n° 19 Bien vacant et sans maître – Parcelle B 575 – Quartier des Castillons



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2019
À 19 H 00**

L'An deux mille dix-neuf et le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze février deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Olivier DENIS qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- M. Sébastien GROS qui avait donné procuration à M. Yves AGUEDA
- Mme Ange-Marie JACQZ qui avait donné procuration à Mme Christina MOREL
- M. Guy BELTRANDO qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- Mme Maria NIGRI qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- M. Christophe FERRO qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- Mme Angélique TORRES qui avait donné procuration à Mme Isabelle SANNA
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à Mme Paula TANCREDI
- Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à Mme Nathalie HOCQUARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné procuration
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : Sandra BARTLAKOWSKI

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 janvier dernier qui est approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 17 janvier dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

MOTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 1 Motion de soutien – Résolution de l'AMF – 101ème congrès des Maires

Il a été proposé à l'Assemblée de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la motion de soutien à la résolution venant d'être exposée, qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

Rapport n° 2 Motion de soutien – Sapeurs-pompiers

La Commune a été sollicitée pour appuyer une motion du Conseil d'Administration du SDIS des Bouches-du-Rhône ayant trait aux conditions d'emplois des pompiers volontaires imposées par l'union européenne et sur la mise à mal du modèle français de sécurité civile.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ la motion de soutien.

Rapport n° 3 Association des communes pastorales de la région PACA – Approbation des statuts – Adhésion de la Commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'existence de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et a expliqué en détail l'objet principal de cette structure.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ les statuts de l'association des Communes Pastorales de la Région PACA annexés à la présente délibération,

A DÉCIDÉ l'adhésion de la Commune à l'association des Communes Pastorales de la Région PACA moyennant une cotisation annuelle de 50 €,

A DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6281 « Concours divers » du Budget de la Commune,

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion,

A DÉSIGNÉ M. le Maire comme délégué principal de la Commune auprès de cette association et M. Jean-Louis DONADIO comme délégué suppléant.

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 4 Convention de gestion – Logements sociaux – Logis Méditerranée

La Société d'HLM « Logis Méditerranée » sise Résidence « Hyde Park » 180 avenue Jules Cantini – CS 80 006 – 13295 MARSEILLE Cedex 8, a été pressentie pour assurer la gestion des cinq logements sociaux situés 10 rue Emmanuel Signoret à Lançon-Provence, à compter du 1er janvier 2019.

Dans le cadre de sa gestion, la Société d'HLM « Logis Méditerranée » sera forfaitairement rémunéré sur la base de 250 € par logement, soit un montant annuel de 1 250 €.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A AUTORISÉ M. le Maire à signer la convention de gestion annexée à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant,

A DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de la Société d'HLM « Logis Méditerranée » seront prélevés au Budget Communal au compte 6132 « Locations Immobilières ».

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 5 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – Nouveau centre hospitalier – Délibération de principe – Approbation de création – Acquisition du terrain

Dans le cadre du projet de reconstruction du Centre Hospitalier de Salon-de-Provence, un terrain situé sur la parcelle section CY n° 283, les Gabins Ouest, Chemin de la Renardière, répondant parfaitement aux besoins exprimés sur l'entité hospitalière, est actuellement à la vente.

Les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, souhaitent s'associer afin de procéder à cette acquisition foncière qui sera ensuite cédée à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

La structure juridique retenue par ces vingt collectivités, après accord de principe de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour procéder à cette acquisition est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vue « d'œuvre ou de service d'intérêt communal » (Article L.5212-1 Code Général des Collectivités Territoriales).

L'EPCI supportera la responsabilité du financement de cette acquisition foncière.

Il convient, pour chaque Commune intéressée, de délibérer sur le principe de la création de ce SIVU sachant que les modalités de fonctionnement ainsi que les incidences financières font l'objet d'une délibération spécifique visant à l'approbation du projet de statuts.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le principe de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, pour procéder à l'acquisition du terrain d'assiette du futur Centre Hospitalier.

Rapport n° 6 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – Nouveau centre hospitalier – Approbation des statuts

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le projet de statuts, annexé à la présente délibération, du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sur la commune de Salon-de-Provence puis sa cession à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier,

A DIT que les délibérations concordantes des 20 communes associées ainsi que le projet de statuts seront transmis à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour la création de ce Syndicat.

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

**Rapport n° 7 Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) –
Approbation des nouveaux statuts**

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A APPROUVÉ le projet de statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, annexé à la présente délibération,

A ÉMIS le vœu que soit désigné comme représentant au comité syndical M. Christophe FERRO, avec comme suppléant M. Jean-Louis DONADIO,

A SOUTENU l'engagement dans une procédure de labellisation EPAGE auprès du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée Corse dès l'entrée en vigueur des statuts par arrêté préfectoral.

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Rapport n° 8 Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) –
Demande de retrait – Acceptation du retrait des autres Communes membres**

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ACCEPTÉ le retrait de la commune de Lançon-Provence du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc,

A AUTORISÉ le retrait des autres communes historiquement membres du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc,

A DIT qu'il n'y a pas lieu à une répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les communes et le Syndicat.

FINANCES

Rapporteur : Lionel TARDIF

Rapport n° 9 Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2019

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A PRIS ACTE des objectifs et des orientations proposés pour le Budget Primitif de l'exercice 2019, résumés dans le document joint à la présente et figurant dans le registre des délibérations.

Rapport n° 10 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2018,

A DÉCLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 11 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Approbation du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement Notre Dame », Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2018 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

EXECUTION DU BUDGET 2018			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES					
	Titres réalisés	A	587 273,66	322 232,18	909 505,84
DEPENSES					
	Mandats réalisés	B	41 857,85	594 153,10	636 010,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018		C = A - B	545 415,81	-271 920,92	273 494,89
(solde d'exécution brut)					
RÉSULTAT DE CLOTURE 2017		D	-501 826,66	1 419 275,28	917 448,62
dont part affectée à l'investissement		E		0,00	
RÉSULTAT DE CLOTURE 2018		F = C+D-E	43 589,15	1 147 354,36	1 190 943,51
RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	G	0,00	0,00	0,00
OU A MANDATER	RECETTES	H	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2018		I = F-G+H	43 589,15	1 147 354,36	1 190 943,51

Rapport n° 12 Budget Annexe – « Lotissement Notre Dame » – Dissolution – Délibération modificative – Cession lot n° 14

CONSIDÉRANT que la signature de l'acte de vente du lot n°14 entre les parties est intervenue le mardi 19 février 2019 en l'Office Notarial de Me CODACCIONI sis, 30 avenue Saint Vérédème – CS 5003 – 13430 EYGUIÈRES,

CONSIDÉRANT que dès lors, la dissolution du budget annexe « Lotissement Notre Dame » peut être réalisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ que la délibération n° 18-080 en date du 18 décembre 2018 est rapportée,

A DÉCIDÉ de prononcer la dissolution de ce budget annexe,

A AUTORISÉ M. Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe.

Rapport n° 13 Budget Annexe 2019 – « Lotissement Notre Dame »

Après avoir examiné les chapitres de recettes et de dépenses de chaque section du budget annexe « Notre-Dame », le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA)**,

A ADOPTÉ le budget annexe « Lotissement Notre Dame », tel que synthétisé ci-après :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
VOTÉ	41 857.85 €	150 000.00 €
REPORTÉ	0 €	1 147 354.36 €
TOTAL SECTION	41 857.85 €	1 297 354.36€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
VOTÉ	85 447.00 €	41 857.85 €
REPORTÉ	0 €	43 589.15 €
TOTAL SECTION	85 447.00 €	85 447.00 €

A PRÉCISÉ que ce budget annexe est établi conformément à la nomenclature M14 et qu'il a été voté par nature au niveau des chapitres et a fait l'objet d'une présentation fonctionnelle.

COMITÉS CONSULTATIFS

Rapporteur : Julie ARIAS

Rapport n° 14 Comités consultatifs – Désignation de leurs membres – Modification n° 3

Le Rapporteur propose à l'Assemblée que le Comité Consultatif Enfance/Jeunesse ainsi que le Comité Consultatif Sibourg soient désormais composés comme suivant :

ENFANCE / JEUNESSE	SIBOURG
Présidente ● Julie ARIAS	Présidente ● Christine MORTELLIER
Représentants du Conseil Municipal ● Isabelle SANNA ● Maria NIGRI ● Sandra BARTLAKOWSKI ● Wilfried VERVISCH ● Dominique SALIBA ● Éric MONTAGARD	Représentants du Conseil Municipal ● Lionel TARDIF ● Yves AGUEDA ● Isabelle SANNA ● Angélique TORRES ● Jean-Louis DONADIO ● Éric MONTAGARD
Représentants population et associations ● Philippe MINETTI ● Christiane ROBIN ● Leslie BARLA ● Estelle BERTEAULT ● Véronique BODET ● Natacha DHERSIN ● Sophia MALLIA ● Axel NADDEO	Représentants population et associations ● Gérard TORRES ● Hélène PATRUNO ● Cyrille AUER ● Chantal RAOUX ● Viviane RIBEIRA ● Sébastien QUIRICI

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A DÉCIDÉ de modifier la composition des deux Comités Consultatifs ci-dessus,

A APPROUVÉ la liste des Conseillers Municipaux et des Personnes qui sont proposés par M. le Maire pour siéger au sein des deux Comités Consultatifs, conformément au tableau ci-dessus.

VOIRIE & TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 15 Désaffectation et déclassement d'un véhicule en vue de sa cession

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A CONSTATÉ la désaffectation du véhicule susvisé lequel est actuellement remis au Centre Technique Municipal et n'est plus utilisé pour les besoins du service,

A DÉCIDÉ de déclasser le véhicule susvisé lequel sera sorti de l'inventaire communal en vue de sa cession ultérieure,

A CHARGÉ Monsieur le Maire de procéder à la cession du véhicule susvisé dans la limite de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 16 Convention pluriannuelle de pâturage – ONF

CONSIDÉRANT que la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017,

CONSIDÉRANT que la Commune, assistée de l'Office National des Forêts, a décidé d'autoriser, par convention, la poursuite du pâturage sur des terrains relevant du Régime Forestier,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la nouvelle convention sera conclue pour une durée de 6 années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2024. Le troupeau autorisé à pâturer sera composé essentiellement d'ovins (1 000 maximum), les caprins ne seront pas autorisés au pâturage. Ladite convention sera consentie moyennant une redevance annuelle de 0,10 €/ha soit 56,80 € payable par le preneur avant le début de la saison de pâturage (soit avant le 1er mars de chaque année) auprès de la Commune. Le preneur s'engagera également à régler à l'ONF des frais de dossier s'élevant à 150 € HT (soit 180 € TTC).

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'Unanimité des membres présents,

A APPROUVÉ la convention pluriannuelle de pâturage telle qu'annexée à la présente délibération,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à la signer.

FONCIER

Rapporteur : Christina MOREL

Rapport n° 17 Délibération modificative – Cité de l’Air – Avenant n° 1 au compromis de vente entre la Commune et CDL Ingénierie

CONSIDÉRANT qu’il convient de modifier le projet d’avenant en ce qui concerne la clause pénale suite à une demande reconventionnelle de l’acquéreur,

Le Rapporteur propose aux conseillers municipaux de délibérer afin d’approuver le nouveau projet d’avenant modifié et d’autoriser Monsieur le Maire à le signer

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le projet d’avenant n° 1 au compromis de vente annexé à la présente délibération, au bénéfice de la SAS CDL INGENIERIE,

A CHARGÉ Maître Frédéric CODACCIONI, notaire à Eyguières, de préparer, en collaboration avec Maître Frédéric OLLIVIER, notaire aux Pennes-Mirabeau pour le compte de la SAS CDL INGENIERIE, l’avenant n° 1 au compromis de vente,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 1 au compromis de vente.

URBANISME

Rapporteur : Yves AGUEDA

Rapport n° 18 Signature en la forme administrative – Impasse du Clocher – Cession Christian HADJI – Désignation de Monsieur le Premier Adjoint

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de désigner Lionel TARDIF, 1er Adjoint dans l’ordre du tableau du Conseil Municipal, pour représenter la Commune lors de la vente à l’euro symbolique aux Époux HADJI de la parcelle AA 373 d’une surface de 39 m² et située au vieux village.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A DÉCIDÉ que la vente à l’euro symbolique aux Époux HADJI de la parcelle AA 373 d’une surface de 39 m² et située au vieux village sera réalisée en la forme administrative conformément à l’article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A DÉSIGNÉ Monsieur Lionel TARDIF, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la Commune et signer l’acte susvisé en la forme administrative, en même temps que les Époux HADJI, cocontractants, et en présence de Monsieur le Maire.

Rapport n° 19 Bien vacant et sans maître – Parcelle B 575 – Quartier des Castillons

Le Rapporteur expose à l’Assemblée que le dernier propriétaire connu de la parcelle avait 6 mois pour se faire connaître à dater de l’accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévue ci-dessus.

Or, personne n’ayant revendiqué la propriété du bien et le délai étant arrivé à échéance, il en propose l’incorporation dans le domaine privé communal.

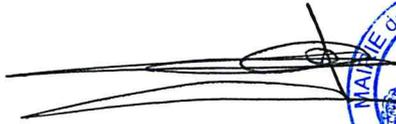
Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'incorporer la parcelle cadastrée section B numéro 575 dans le domaine de la Commune,

A DEMANDÉ à M. le Maire de constater cette incorporation par voie d'arrêté,

A CHARGÉ Monsieur le Maire du soin de mandater un Officier Public aux fins de rédaction du ou des actes notariés correspondants.

Le Maire
Michel MILLE



Sandra BARTLAKOWSKI
Conseillère Municipale

